

SANTE : L'affaire "amiante" du CHRU de Besançon reportée en septembre

Initialement prévu pour les mercredi 15 et jeudi 16 juin, l'examen par le tribunal correctionnel du dossier de l'amiante du [CHRU BESANCON](#) / **T** : 03.81.66.81.66 (Doubs) a été renvoyé aux 28 et 29 septembre prochains. L'établissement hospitalier se retrouve à devoir répondre devant la justice, en tant que personne morale, de mise en danger délibérée de la vie d'autrui. Ce renvoi en correctionnelle a lieu à la suite des plaintes de 53 employés, 4 syndicats ainsi que du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) déposées entre 2013 et 2014, et motivées par plusieurs épisodes d'exposition à l'amiante. Aujourd'hui, la direction du CHRU réfute totalement avoir violé les règles de sécurité en matière d'amiante. Par ailleurs, elle rappelle qu'un diagnostic technique a permis de conclure que la présence d'amiante affectait 120.000 m² sur les 235.000 m² du site. www.chu-besancon.fr